

Bulletin d'Informations

N° 15 - NOVEMBRE 2022

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Sommaire n°15

Couv : - La Grande Lessive - Sylvie MARCAUX – Eglise – Marché de Noël.
P2 : - Edito Christian HORELLOU.
- « La Petite Superette »
P3/4 : - CR du Conseil Municipal.
P4 : - Adressage (Complément).
P5 : - Cérémonie du 11 Novembre
- Départ de Sylvie MARCAUD.
P6 : - Les Travaux : Eglise.
- Aménagement du bourg.
P7 : - « La Grande Lessive »
- « Les Kuisinees »
- Département : Collecte Portable.
- Le Marché de Noël.

P8 : - Bibliothèque : Départ de bénévoles
- Bibliothèque : Formation.
- S'capade : vide grenier.
- La Toussaint : Dinéault.
P9 : - Espace opposition.
- Agir pour le Climat
- Gendarmerie : Salon des Arts
P10 : - Cytikomi : Application Ecowatt.
- Novembre : le mois sans Tabac.
- Parc d'Armorique : projet pour le Territoire. Préparation de la Charte.

Directeur de Publication : Christian HORELLOU
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 15. Date d'édition : 17 Novembre 2022

Compte tenu du contexte énergétique et environnemental, il apparaît opportun de faire le point avec vous sur la situation de la commune.

Les chauffages : Depuis quelques années, nous avons donné priorité au bois sous forme de pellets. Pourquoi ?

- Le bois est une **énergie renouvelable**.
- Le bois peut être utilisé de **manière raisonnée et efficiente** dans des chaudières performantes qui limitent les émissions de gaz nocifs dans l'atmosphère. Nous disposons de 4 Chaudières OKOFEN à Dinéault.
- Le bois est un combustible **produit localement**. Les usines de production qui alimentent majoritairement les chaudières à Dinéault sont situées à Rostrenen.
- Le bois produit une énergie qui reste, malgré la hausse des prix, encore **compétitive** par rapport à l'électricité et le fuel.
- L'utilisation du bois sous forme de pellets participe à **l'entretien de la forêt** étant donné qu'il s'agit d'un sous-produit de l'exploitation forestière. Les pellets ou granulés de bois sont fait de sciure compressée, sans aucun additif ni agent liant. La commune utilise chaque année environ 30 tonnes. Le taux d'humidité est faible, inférieur à 10%, ce qui les rend efficaces sur le plan énergétique et optimise le fonctionnement des chaudières.

Ce choix du bois comme énergie principale se concrétise par :

- Un réseau de chaleur alimenté par 2 chaudières qui desservent à la fois la salle de la Tour d'Auvergne, l'école Pierre Douguet, la mairie, le restaurant scolaire (sauf les appareils de cuisine), l'appartement au-dessus du restaurant scolaire et la salle Ménez Ty Lor. Une nouvelle chaudière à pellets vient d'être installée pour chauffer la salle communale anciennement : salle Labat.
- Seuls 2 bâtiments communaux ne sont pas chauffés au bois : la bibliothèque est chauffée au fuel mais la chaudière est récente et performante. Et le vestiaire du terrain de foot.

En parallèle, **l'isolation des bâtiments** a été fortement améliorée dans le cadre des différentes rénovations : restaurant scolaire, maison médicale, salle d'activité Ménez TyLor, menuiseries extérieures de la salle communale et de la mairie.

L'éclairage public a été rendu moins énergivore par l'installation de **lampes à LED** et la programmation par horloges astronomiques. Les périodes d'éclairage sont également réduites.

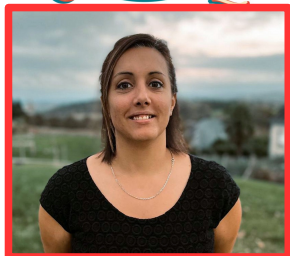
Les ventilations des bâtiments ont également été modernisées avec la généralisation des ventilations «double flux» encore appelées « centrale de traitement d'air » (CTA). Ce type de ventilation permet de transférer les calories de l'air sortant à l'air entrant. Sont ainsi équipés, la salle de la Tour d'Auvergne, l'école Pierre DOUGUET, le restaurant scolaire, la salle Ménez Ty Lor et la maison médicale.

La consommation communale d'électricité s'élève actuellement à 22 000 euros pour l'année 2022. (Éclairage, cuisine scolaire, vestiaire du terrain de sport, église, bâtiments techniques...). Les prix annoncés pour 2023 devaient augmenter de 189% faisant passer la facture à près de 65 000 euros, à consommation constante.

Il est clair que notre pré-occupation sera de réduire cette consommation d'électricité : Nos marges de manœuvre concernent l'éclairage public, la télégestion accessible sur notre portail ENEDIS pour rationaliser au mieux la consommation d'électricité de nos 18 points de livraison, la limitation des illuminations de Noël. Une feuille de route pour notre nouvel agent communal Clément le Du qui a pris ses fonctions au début du mois. Clément habite Dinéault. C'est aussi le cas pour Nina Maguet qui rejoint l'équipe administrative.

Nous avons le devoir, au niveau des communes, d'ajouter notre pierre à l'édifice, mais je reste persuadé qu'au-delà des démarches collectives, les choix individuels de réduction de consommation sont également indispensables.

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).



Fermée depuis bientôt une année, l'épicerie Dinéol « Au petit Marché », va bientôt changer de nom et ouvrir ses portes pour le plaisir des habitants de la commune et...d'ailleurs ! « La Petite Supérette » est en préparation depuis quelques jours : peintures, électricité etc... Mlle Sabrina MORNET, habitante de Dinéault, 39 ans, en sera la gérante. Pour l'heure, le choix des fournisseurs et des produits, la mise en place des rayonnages, bref, la préparation du jour « J » accaparent son attention. A toutes fins utiles elle a lancé sur Facebook un questionnaire à l'attention des habitants. Ce dernier est également présent dans les commerces de la commune. En les déposants dans ces mêmes commerces ou à la mairie les réponses lui seront un guide pour cibler au mieux les attentes des habitants. Le compte à rebours est lancé pour l'ouverture de "LA PETITE SUPERETTE", annoncée pour mi-décembre.

Proposant un vaste éventail de services indispensables en zone rurale : épicerie, dépôt de pain, livraisons, dépôt de colis « LA PETITE SUPERETTE » sera un commerce dit de dépannage, pour y faire régulièrement ses courses. Des produits de producteurs locaux viendront agrémenter le magasin. Le but est de proposer une offre de proximité et de qualité.

Les horaires : ouvert tous les jours 8h30/13h-15h30/19h. Sauf le mercredi et le dimanche après-midi.

(Texte : Sabrina MORNET et Guy LE FLOCH)

Le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Révision des tarifs de location de salles

Rapporteur : Christian HORELLOU : Monsieur le Maire expose que les dépenses d'électricité et d'achats de pellets destinés aux bâtiments communaux vont fortement augmenter dans les mois à venir (x3 pour l'électricité et x 1/3 pour le pellet). Ainsi, il est proposé de revoir les tarifs de location des salles aux particuliers et aux associations.

Pour les particuliers, il y a peu de changement concernant les tarifs, excepté concernant la salle Menez ty Lor. De plus, suite à de nombreuses plaintes du voisinage, il est proposé de réserver l'usage de cette salle aux habitants de Dinéault. Par ailleurs, il est proposé de facturer désormais le ménage des salles, si celui-ci n'est pas fait correctement. Pour les associations, l'usage des salles devient payant au-delà de 40 séances. Par ailleurs, s'agissant des associations, celles de DINÉAULT restent prioritaires sur la location des salles ; l'application de tarifs différenciés étant également possible lorsqu'elle est justifiée par une considération d'intérêt général, prévoit que toute utilisation des salles communales de Dinéault sera gracieuse dès lors qu'elle permet de satisfaire un besoin d'intérêt public communal, notamment par l'offre d'activités et d'animations permettant d'éviter aux Dinéaultais d'avoir à se déplacer dans les communes voisines. (3 contre)

Conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Procurations	2
Votants	17

Application du règlement intérieur des services périscolaires.

Rapporteur : Marie Louise BURLLOT : Le règlement intérieur du restaurant scolaire a été modifié afin de préciser les aspects relatifs à l'organisation du service de restauration scolaire. Une charte de bonne conduite est également élaborée et doit être signée, dans la mesure du possible, par les enfants. Les tarifs et la grille de barème pour l'application des tarifs en fonction du quotient familial sont inchangés. (3 contre).

Acquisition d'un logiciel portail familles pour les services périscolaires.

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Il est proposé d'acquérir un logiciel permettant de faciliter les inscriptions pour les repas des enfants au restaurant scolaire ainsi que pour les inscriptions à la garderie via un portail dédié et une application mobile. Il s'agit d'un contrat de services de 36 mois à compter de la mise en service du logiciel, estimée pour janvier/février 2023. Détail du devis : Abonnement au logiciel (avec 50% de remise) : 125 € par mois. - Achat matériel (2 tablettes) : 462,40 €. - Installation : 1 636,80 € soit un total de : 2 224,20 € HT la première année. Le calcul du forfait annuel est non révisable pendant la durée du contrat. Etant précisé que la deuxième et troisième année, seul l'abonnement mensuel sera dû. Enfin, il convient de préciser que le coût d'acquisition de ce logiciel sera remboursé par la subvention « plan de soutien des cantines scolaires » accordée par l'Etat (2 791,80 €). (Unanimité).

Suppression de la Régie Communale.

Rapporteur : Christian HORELLOU : Pour des raisons de simplification administrative puisque, depuis le 30 avril 2021, les régisseurs des collectivités locales vont déposer leur encaisse au bureau de poste, et non plus au centre des finances publiques, et au vu de la modicité des encaissements qui vont en diminuant : 357,60 € en 2019, 333,80 € en 2020 et 166 € en 2021, il est proposé à l'assemblée délibérante de supprimer la régie « Photocopies » et d'arrêter le registre des encaissements à la date du 30/09/2022. Les photocopies seront désormais effectuées à titre gracieux. Les tarifs communaux seront actualisés en conséquence. (Unanimité).

Ajustements comptables budget 2022.

Cette délibération annule et remplace celle du 23 mars 2022. Il s'agit d'ajustements d'ordre comptable demandés par la préfecture à la suite d'une réclamation de l'opposition.

Rapporteur : Christian HORELLOU : Monsieur le Maire précise que ces ajustements sont relatifs aux RAR (Restes A Réaliser) qui intégraient les dépenses de l'église et dépassaient les montants mentionnés dans les comptes de gestion.

Cette correction, qui ne modifie pas les engagements pris pour 2022, a donné l'occasion à Mr le Maire de faire le point sur les fondamentaux des finances de notre commune soit : la capacité de d'investissement, l'endettement, la capacité de désendettement, le fonds de roulement.

L'opposition a reconnu, in fine, la bonne santé budgétaire de la commune de Dinéault.

Renouvellement Prestations de service SEGILOG.

Rapporteur : Christian HORELLOU : Il est proposé à l'assemblée municipale de valider le renouvellement du contrat d'acquisition du logiciel Berger-Levrault (Société SEGILOG utilisé par les services administratifs de la mairie dans les domaines de l'état civil, la comptabilité et le budget. La rémunération de la prestation est détaillée comme suit : Cession du droit d'utilisation du logiciel Berger-Levrault : 4 491 € HT par an. Maintenance du logiciel et formation

du personnel : 499 € HT par an. La société SEGILOG propose de renouveler celui-ci pour une durée de 3 ans, soit du 15 octobre 2022 au 14 octobre 2025. Le calcul du forfait annuel est non révisable pendant la durée du contrat. (Unanimité)

Renouvellement contrat annuel nettoyage des bâtiments.

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Il est nécessaire de renouveler le contrat de prestation de services conclu avec l'entreprise AUL'NET pour la période du 01/10/2022 au 30/09/2023. Le détail des prestations effectuées hebdomadairement serait le suivant : Mairie : 4h Bibliothèque : 1h, Salle communale : 3h, soit un total de 8 heures de nettoyage des locaux communaux par semaine (12 h sur le précédent contrat incluant la maison médicale).

Le montant mensuel estimé de la prestation s'élèverait à 736 €, en application du coût horaire de 23 € (TVA non applicable). Etant précisé que le règlement de cette prestation s'effectuera au coût réel et tiendra compte du nombre d'heures réalisées chaque mois. Des prestations complémentaires, tel le nettoyage des vitres des bâtiments communaux précités, pourront être demandées en complément. Ainsi, en cas de reprise du cabinet médical, les heures de ménage à effectuer pourront être réglées selon le taux horaire fixé par contrat. *(Unanimité)*.

Mandat au CDG29 Protection sociale complémentaire.

Rapporteur : Christian HORELLOU : Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Finistère (CDG29) propose aux collectivités de le mandater afin de conclure des accords collectifs applicables aux agents publics dans le domaine de la protection sociale complémentaire (risque prévoyance et santé) applicable aux agents publics de la commune de Dinéault (-50 agents). Donner mandat n'engage pas la collectivité puisque la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des conditions de l'accord collectif proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique du Finistère. *(Unanimité)*.

Adhésion au CDG29 Mission de médiation obligatoire.

Rapporteur : Christian HORELLOU : La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les Centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article dans la loi qui oblige les Centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire. Elle permet également aux Centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties. En adhérant à cette mission, la collectivité prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif. Le CDG 29 a fixé un tarif forfaitaire de 500 € par médiation, toute heure supplémentaire au-delà de 8 heures sera facturée 75 €. *(Unanimité)*.



Décisions prises par le Maire : → Remplacement PC informatiques : Poste comptabilité: 1 424,66 € HT et poste urbanisme 2 écrans : 1 424,66 € HT à l'Atelier Informatique Châteaulin



Questions Diverses :

Les **travaux de l'église** se poursuivent. La réouverture de l'église peut être prévue fin novembre 2022.

L'Adressage : Un courrier va être prochainement adressé aux particuliers avec leur nouvelle adresse proposée ; un retour sera demandé fin octobre. Etant précisé que les noms des lieux-dits seront conservés ; il sera juste proposé un numéro et une appellation type « chemin de ... » ou « route de... » sera accolée au lieu-dit actuel.

L'épicerie de Din Heol : Voir page 2.

Adressage : Complément informations

Adressage :

Pourquoi effectuer une démarche d'adressage ?

C'est une obligation légale qui date du 21/02/2022.

Il s'agit de faciliter le fonctionnement de nombreux services, qu'ils concernent les citoyens (se-cours, prestations à domicile, la gestion des livraisons en tous genres), les entreprises (fournis-seurs d'énergie, services GPS) ou les collectivités (recensement, gestion des déchets, de l'eau, de l'assainissement...).

Chaque adresse doit comporter 3 paramètres :

1. La dénomination de la voie ouverte à la circulation (rue, chemin, route, allée) qui nécessite une délibération du conseil.
2. La dénomination du lieu-dit, si nécessaire.
3. Une numérotation : En campagne, la numérotation est métrique. Le numéro représente la distance en mètres entre le début de la voie et l'entrée de la propriété. Ce système est évolutif et permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante. Dans le bourg, c'est la numérotation continue qui prévaut, par ordre croissant à partir du début de la voie. Dans la campagne comme au bourg, les numéros pairs sont à droite et impairs à gauche.

Ce chantier a été piloté par Eric BODIOU, adjoint à la voirie, en collaboration avec la Poste. Nous avons adressé à chacun d'entre vous un courrier en expliquant les objectifs et les principes du nouvel adressage et en vous appelant à nous communiquer vos remarques. Nous en avons reçu un certain nombre auxquelles nous avons donné satisfaction lorsque c'était possible sans contrevenir aux principes de base.

Le chantier arrive à sa fin. Ces nouvelles adresses représentent pour certains d'entre vous un changement mais au-delà des considérations particulières, ne perdons pas de vue que la normalisation des adresses permet à l'ensemble des citoyens de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité. Les anciennes et nouvelles adresses vont cohabiter pendant 18 mois à partir de la parution à la BAN (Banque Adresse Nationale) après validation du Conseil Municipal.

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

« La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.

11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice. » (Extrait du discours officiel)



Dans les vallées boisées de Verdun, toujours contaminées plus d'un siècle après par les restes du feu infernal qui s'y abattit en 1916, entre les croix blanches alignées de Douaumont, le silence en dit long sur ce que fut cette guerre. Une tragédie humaine absolue comme l'est toujours la guerre, le sacrifice de toute une génération et des familles anéanties.

Dans chaque commune de France, la liste de noms de soldats tombés, gravée dans la pierre des monuments aux morts dit, elle aussi, l'ampleur de la tragédie. Une autre liste qui n'y figure pas est le nom de celles et ceux qui sont morts de désespérance, dans le silence, après la guerre.

Des cérémonies commémoratives sont organisées dans beaucoup de communes, malheureusement trop souvent dans une certaine indifférence. Car les leçons de l'Histoire n'ont pas été retenues et aujourd'hui encore, sur le continent européen la guerre est là et la vie est sacrifiée...

Dinéault : 11 h. L'équipe des services techniques a préparé scrupuleusement les oriflammes et le matériel de sonorisation.

Les porte-drapeaux et le piquet d'honneur de l'école de Gendarmerie sont en place : la cérémonie va se dérouler dans ce décor d'automne et face à l'église échafaudée. Après les saluts militaires d'usage, Christian HORELLOU, Maire, fait lecture de l'Hommage à tous les « Morts pour la France » de Mr. Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Mme Patricia MIRALLES, secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire :

« Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir », écrivait Anatole France. Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécu. Aux combattants d'hier et à ceux d'aujourd'hui, comme à leurs familles et ayants droit, la Nation doit continuer d'assurer réparation, reconnaissance et droit, comme l'a voulu le Président de la République »... (Extraits)

Puis le Maire, accompagné du représentant de l'école de Gendarmerie et des enfants déposent une gerbe devant le Monument aux Morts.

La musique « Aux Morts » précède la minute de silence avant que ne retentissent la Marseillaise et l'Hymne Européen qui met fin



à cette cérémonie, suivie d'un moment de convivialité, à laquelle bon nombre de Dinéaultais ont participé.

1 Christian HORELLOU – Capitaine Laurent RIE

2 André GOURLAN (Service Technique)

3 Marcel PRAT – Hervé L'HARIDON (Porte-drapeaux)

4 Piquet d'honneur de l'École de Gendarmerie

5 Roger GEX – David PLOUZENNEC – Eric ROUSSEL – QUICKO (Anciens combattants)

(Texte : Guy LE FLOC'H,
Images : Pascal LE BLAYO)

Fin de mission pour Sylvie MARCAUD



Les agents, le maire et les membres du conseil municipal se sont retrouvés le jeudi 29 septembre pour un pot de l'amitié, occasion de remercier Mme Sylvie MARCAUD pour ses 6 années de travail au service de la commune.

Embauchée le 1er mai 2016 pour assurer les missions variées, tant auprès des enfants sur les temps périscolaires, tant auprès des enfants sur les temps périscolaires, en garderie notamment, a progressivement pris le pas sur ses différentes tâches. Le maire a salué son adaptabilité et son sens du service.

C'est donc par ce moment convivial que prend fin la mission de Mme MARCAUD au service de la commune. Mais gagnons que la reprise de son activité d'assistante maternelle servira encore les Dinéaultais. (Images André GOURLAN, Texte Hélène POULIQUEN)



Travaux sur la commune.

L'église.

La commune continue ses travaux, soit de création, soit d'aménagement dans le but, d'abord d'entretenir le patrimoine, mais aussi de travailler sur l'attractivité de notre bourg. Ainsi la maîtrise d'œuvre du futur pumptrack est en cours, les premières réflexions sur la « réhabilitation » du bourg ont démarré.

Le plus gros chantier actuellement en cours sur la commune concerne naturellement l'église, en passe de se terminer. Seuls, le clocher et la sacristie sont aux mains des ouvriers.

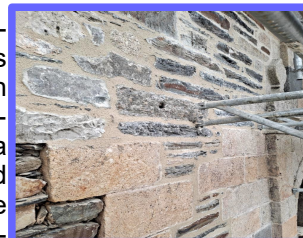
Depuis la dernière parution du bulletin municipal du mois de septembre dernier, les couvreurs ont achevé la couverture du chevet. Juste pour l'explication : « *En architecture religieuse, le chevet désigne l'extrémité du chœur d'une église derrière le maître-autel et le sanctuaire de l'église, parce que dans les édifices au plan en croix latine, le chevet correspond à la partie de la croix sur laquelle le Christ crucifié posa sa tête* ».

La sacristie, à l'origine de la découverte des anomalies de l'ensemble de la charpente de l'église, a connu également une réfection complète de sa toiture (charpente et ardoises) ainsi que la remise en état du plancher et du plafond de son grenier.

La maçonnerie du clocher (pilier occidental) a été une opération délicate et plus artistique : d'abord le jointoiement de la façade ; ici la difficulté résidait dans la diversité et l'origine des pierres sculptées (ou non) que ce soit au niveau de la couleur ou encore des interstices à jointoyer : un travail de précision et de patience ! Le fût du clocher a eu également ses impératifs : les réparations ou le remplacement des pierres sculptées, notamment au niveau du balcon entourant la chambre des cloches. D'autres éléments ont été remplacés sur la flèche et, tout en haut, le pied du coq et de la croix ont été consolidés. La protection du clocher n'a pas été oubliée : chaque ouverture a vu la pose d'un grillage interdisant l'entrée de volatiles. Quelques dégâts ont été observés avec la construction de nids ou les dépôts de fientes.

Ainsi, après une année de travail, l'église Sainte Marie Madeleine va bientôt être rendue au culte. En effet, le mois de novembre devrait voir le repli des échafaudages du chevet et du clocher (ceux de l'intérieur ont déjà été enlevés). La pose du nouvel éclairage sera réalisée, l'installation électrique revue et le drainage sur l'ensemble du pourtour de l'édifice clôturera le chantier, ces opérations étant des préalables à la réception finale. Le nettoyage complet (intérieur comme extérieur) sera également réalisé. Enfin, en décembre le chantier devra être livré et le repli total exécuté. Noël aura donc son nouveau décor...

(Texte, Images : Guy LE FLOC'H)



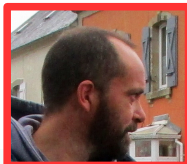
DEAMBULATION Projet aménagement du Bourg.

Ce samedi matin 22 octobre avec des conditions atmosphériques à peine

propices, une quarantaine d'habitants de la commune a rejoint sur la place de l'église, le maire Christian HORELLOU, Guy LE FLOC'H adjoint chargé des travaux et les deux représentants du groupe d'étude – Atelier Lieu-dit Quimper et le Cabinet D3i paysage - retenus par le Conseil Municipal le 27 juillet dernier. Il va sans dire que ce projet se déroulera au moins jusqu'à la fin du mandat, comportera plusieurs étapes et dépendra également de l'état des finances communales.

Début de réflexion sur l'aménagement du bourg, cette « promenade » avait comme objectif : recevoir les idées et les remarques des uns et des autres pour entrevoir les solutions pouvant répondre à plusieurs exigences : la vitesse, la place du piéton, les véhicules agricoles, la mobilité, la sécurité etc...

Cette étude comportera 2 parties : l'une prenant en compte l'ensemble du bourg en y installant une certaine harmonie, la seconde plus fonctionnelle à propos de la rue du Chap et celle de Ménez Ty Lor. D'ailleurs, ce sont sur ces deux axes que le petit groupe a déambulé avec des arrêts aux différents points considérés comme stratégiques ou intéressants : la place de



l'Eglise, la rue Ménez Ty Lor, le rond point des Genêts d'Or et la venelle, l'entrée de la cité M. Charles, la venelle du Garvan, la Cité de la Madeleine, le carrefour de la Croix du Guilly et la rue du Chap. Le carrefour de la boulangerie pose aussi la question de sécurité et son aménagement semble être essentiel.

Ainsi plusieurs axes de travaux devront être menés en mettant en cohérence les notions de priorités aux piétons, les mobilités actives (vélos) et les déplacements doux, tout en considérant la circulation des engins agricoles. Le tout devra s'articuler avec l'environnement, la définition des « portes d'entrée » de l'agglomération, le paysage, ou encore les sens de circulation. Vaste travail qui aura pour but d'attirer l'attention des conducteurs de véhicules qui ne seront plus les « maîtres » des lieux !

De fait, il est difficile de qualifier ce programme tant il concerne tous les secteurs : réhabilitation, aménagement, les routes et chemins, attractivité, embellissement ...

La suite de cette visite s'effectuera en fin d'année par la retranscription et la synthèse la plus complète que possible. Un avant projet et une réunion publique de présentation auront lieu avant l'été prochain, où chacun pourra faire part de ses observations. (Texte, Images : Guy LE FLOC'H)

La « Grande Lessive »

Une idée originale d' « Âges et Vie » ou la Vie à tous les Âges en images.



« Les rêves génèrent des images difficiles à saisir. Durant notre sommeil, elles se présentent et disparaissent sans début ni fin, sans cadre ni légende, et sans possibilité de s'attarder sur un détail. Sont-elles en couleur ou en noir et blanc ? Nous n'en conservons pas toujours la mémoire. Au réveil, les rêves adoptent des formes différentes. Ils nous aident à échapper au réel ou à satisfaire un désir. Alors, notre environnement est en couleur. Nos pensées et nos rêveries le sont-elles ? Nous les colorons et les décolorons : voir l'avenir en noir n'est pas le voir en rose ! Mais qui s'intéresse à nos rêves et à leur couleur ? Dans le contexte actuel, la place de la rêverie et des « rêveurs » s'estime non essentielle. À contre-courant, La Grande Lessive® enjoint les rêveurs à faire savoir qu'ils le sont, parce que l'imagination est une capacité à développer pour aujourd'hui et demain, pour le plaisir et la vie en société. » (Source : Internet).

La Grande Lessive® est une œuvre d'art participatif multimédia qui détourne le dispositif des anciennes « Grandes Lessives » et le format de papier le plus courant, le A4. Elle prend la forme d'une installation éphémère faite par tous(tes) autour de la Terre, un même jour, au moyen de réalisations plastiques (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.) conçues à partir d'une invitation commune, suspendues à l'aide de pinces à linge à des fils tendus en extérieur, dans des espaces publics ou privés. Créée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier, la Grande Lessive® valorise l'art en train de se faire, les pratiques et les enseignements artistiques, et développe le lien social. Des collectifs fédérés par de tels enjeux l'organisent en des milliers de lieux situés dans 118 pays sur 5 continents. 11 millions de personnes de tous genres, âges, compétences et conditions sociales ont déjà contribué à cette création soutenue par une association régie par la loi de 1901.

C'est Laëticia CEVEAËR maîtresse de maison « Âges et Vie » qui a eu cette initiative intergénérationnelle de contacter les deux écoles de la commune pour une participation commune avec les colocataires. Tous les trimestres « Âges et Vie » propose un challenge et pour ce trimestre il s'agissait de « La Grande Lessive ». « On va continuer à se rencontrer plusieurs fois par avec les écoles » précise Laëticia ; Avec de la peinture, des collages, ou du coloriage, les enfants et adultes ont représentés les couleurs de leurs rêves. Accrochées sur des fils à linge entre les poteaux de « la forêt » de la salle de La Tour d'Auvergne, cette exposition éphémère a été la curiosité du jour !

(Texte et images : Guy LE FLOC'H)

Run ar Puns Les « KUIZINEES »



RUN ar PUNS
Solenn ROLLANDO chargée des ACTIONS CULTURELLES - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



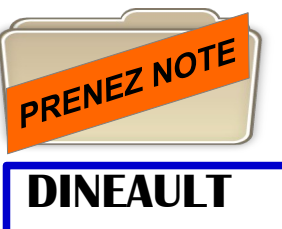
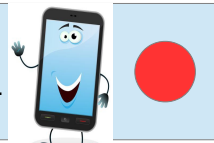
Des couleurs et des sons : les enfants, accompagnés de leurs parents, vont découvrir les structures sonores musicales de la guitare et de la flûte-traversière. À travers une exploration basée sur l'observation puis sur l'expérimentation, ils (elles) partiront à la découverte des timbres, du geste instrumental (taper, gratter, frotter,...) et des autres. Cette expérience sensorielle et collective est pensée comme une rencontre avec l'improvisation qui alterne entre des sons pour soi, des sons pour les autres et mélange tout ça pour faire quelque chose tous(tes) ensemble. Ce parc instrumental coloré aux formes intrigantes est un terrain de jeu où la curiosité rencontre le son.

À l'école Pierre Douguet de Dinéault, Manon Courtin et Marie Lafond, deux artistes de la compagnie brestoise Aménote, ont posé leurs instruments et leurs structures sonores pendant une semaine. Lors d'une « résidence » de leur spectacle « Les Kuizinees » dans la salle municipale, elles ont ouvert les portes des coulisses de leur création aux enfants et « filé » le spectacle en entier pour la première fois. Les spectateurs seront en immersion dans une cuisine où Marie et Manon concoctent des recettes musicales, une aventure ludique qui mêle l'exploration sonore, le chant et des mélodies entraînantes. On y découvre une grand-mère douarneniste qui pêche des casseroles, fabrique des instruments avec et cuisine les sons

(Texte et images : Guy LE FLOC'H)



Du 21 novembre 2022 au 21 janvier 2022, lance le recyclage des téléphones mobiles. Très sensible aux conséquences écologiques de nos activités, cette collecte aura pour but de réutiliser les vieux mobiles qui dorment dans les tiroirs. Déposez les à la mairie. (Communiqué : Conseil Départemental)



La commune de Dinéault organise un marché de Noël le dimanche 4 décembre 2022 dans la salle de la Tour d'Auvergne. L'accueil des exposants se fera à partir de 8H00. Les portes s'ouvriront au public à 9H30 et fermeront à 18H00. Une tombola sera organisée. Crêpes et buvette sur place. Inscriptions (dans la limite des places disponibles) : En mairie : 02 98 26 00 55

(Texte : Marie-Louise BURLOT)

Bibliothèque Départs de bénévoles

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque s'est réunie le 21 septembre dernier pour remercier Marie Thérèse PRAT et Josiane CHARRIER, en présence du maire, Christian HORELLOU et de Marie Louise BURLOT adjointe.

Toutes deux arrêteront le bénévolat à la bibliothèque.

Marie-Thé est bénévole depuis l'ouverture de la bibliothèque en 1986 !. Cela fait donc 36 ans qu'elle accueille les lecteurs, couvre, range, enregistre les livres, participe aux diverses réunions, animations, ventes de livres et assure la décoration de la bibliothèque. Merci Marie-Thé pour ton engagement, ta disponibilité, ta bonne humeur.

Josiane quitte également l'équipe après une bonne quinzaine d'années de bénévolat. Merci à elle. L'équipe perd donc 1 binôme de choc mais 4 nouvelles recrues rejoignent l'équipe et démontrent ainsi la vitalité et l'enthousiasme de notre équipe pour animer la bibliothèque et la vie collective à Dineol.

Photo : de gauche à droite : Christian HORELLOU, maire, Marie-Thérèse PRAT, Josiane CHARRIER et Anne France MIOSEC, présidente de la Bibliothèque



(Texte, image : L'équipe des bénévoles)

Bibliothèque Formation

La Municipalité a équipé la bibliothèque municipale d'un nouveau logiciel : « Decalog ». Decalog est le spécialiste des solutions de gestion documentaire dédiées aux bibliothèques, musées et entreprises.

Les bénévoles ont donc suivi une formation avec M. Augustin DE BARMON, pendant 3 jours, les 2 -3- et 4 novembre derniers pour apprendre à utiliser ce nouvel outil.

Le formateur, à l'écoute des bénévoles leur a permis d'acquérir quantité de nouvelles connaissances et compétences pour utiliser au mieux ce nouveau logiciel et améliorer le service rendu aux lecteurs.

Désormais tout le monde peut consulter le portail de la bibliothèque et prendre connaissance des nouveaux ouvrages, des coups de cœur des bénévoles, des animations (expo ...) proposés par l'équipe.

Les abonnés à la bibliothèque peuvent quant à eux, réserver des livres, savoir si ces livres sont disponibles ou pas, consulter la liste des livres déjà lus

Une autre formation en distanciel a eu lieu le 10 octobre pour se familiariser avec le portail de la bibliothèque (le site internet : dineault.bibenligne.fr). Dès qu'il sera activé, les abonnés de la bibliothèque recevront un identifiant et un mot de passe.

L'équipe des bénévoles remercie le maire et le conseil municipal qui leur a permis d'acquérir un équipement informatique performant qui va améliorer le travail en bibliothèque et compléter la qualité des services rendus aux lecteurs.

Pour rappel l'**abonnement** à la bibliothèque est toujours de **10 € / famille / an** et peut se faire à n'importe quel moment de l'année.

Les **horaires** : Mercredi : 14 H - 16 H 30. Samedi : 9H 30 -12 H. 1er lundi du mois : 9 H 30 - 11 H 30 .

Photo du haut : de gauche à droite : Ronilsa DUBUFFET, Michèle MORET, Anne-France MIOSEC, Vincent TRUELLE, Pascale GUERVILLY, Maryse TAILLEBOIS, Marie-Hélène POTARD, Françoise CORBEL.

Absents : Henriette KERSALE, Marie-Hélène LABAT, Marie Anne BARRANCO et Claire BOYER.

(Texte, image : L'équipe des bénévoles)



S'Capade Vide-greniers



Dimanche 6 novembre, l'association, S'CAPADE, organisait son vide grenier annuel, salle de la la Tour d'Auvergne.

Exposants et acheteurs étaient au rendez-vous, dans la même dynamique que les années précédentes et toujours dans une ambiance très conviviale. Le stand crêpes a également eu du succès.

Le bénéfice de cette journée servira à financer une partie des sorties prévues en 2023.

Sortie à **Dinan** en **avril**

Séjour à **Minorque** au mois de **mai**

Un week-end à **Angers** en **juin**

Site internet de l'association: scapade.e-monsite.com

(Texte, image : Isabelle MENET)

Dinéault La Toussaint

Comme son nom l'indique, la Toussaint est la fête de tous les Saints. Chaque 1er novembre, l'Eglise honore ainsi la foule innombrable de ceux et celles qui ont été de vivants et lumineux témoins du Christ. Cependant, de nos jours, cette date se confond avec le jour de prière et de recueillement pour les défunts et le souvenir des disparus. C'est ainsi que les tombes, ou encore le jardin du souvenir, se parent de fleurs et de plantes que les marbres retrouvent une nouvelle jeunesse comme les allées du cimetière. Chaque année, la commune met à disposition des particuliers quelques tonnes de sable. Le personnel technique, quant à lui, a fort à faire pour nettoyer les centaines de mètres que pourront parcourir les visiteurs de la Toussaint. (Texte et image : Guy LE FLOCH)





L'expression de l'opposition

Vivre ensemble

Suite à notre dernier article concernant les différences de subventions pour les 2 écoles de la commune, nous avons demandé à la Préfecture quelles en étaient les règles de calcul.

« Rien ne fait obstacle à ce que ces mesures bénéficient indistinctement aux élèves des écoles publiques comme aux élèves des écoles privées sans avoir à respecter stricto sensu la parité de financement » (extrait de la réponse de la Sous-Préfète à notre question sur le calcul des subventions).

Pour autant, nous regrettons que l'équité entre tous les enfants de la commune n'ait pas été la règle. Les parents ont la chance à Dinéault de pouvoir choisir entre l'école publique et l'école privée. Pourquoi ne pas donner les mêmes chances à chaque enfant ?

Adressage



Manifestement le projet d'adressage ne fait pas l'unanimité. Nous regrettons la disparition de la notion de lieu-dit au profit de « route de » ou « chemin de ».

Nous avons suggéré à l'adjoint en charge du dossier la tenue d'une réunion publique afin de mieux comprendre les contraintes de ce procédé.

CENSURE



Dans le dernier bulletin municipal nous souhaitions publier la réponse de la Sous-Préfecture à notre interpellation sur le budget dans les bulletins de mai et juillet. Mais cette partie de l'article a été censurée sans même nous prévenir ou nous proposer de le modifier !

Ce manque de démocratie nous semble préjudiciable non seulement aux personnes qui nous ont apporté leur soutien lors des élections mais également à l'ensemble des Dinéaultais car nous avons tous un droit de regard sur ce qu'il se passe dans la commune et lors des conseils municipaux.

Rappelons que l'opposition a un rôle à jouer dans toute action municipale. Nous avons à cœur de rester vigilants sur les décisions prises lors des conseils municipaux.

Pourtant, malgré ce que pensent certains, nous ne sommes pas une opposition très farouche. Pour preuve, nos votes lors des conseils : Nb de délibérations votées depuis le début de mandat : 152, Nb de votes pour : environ 72 %

Nb de votes contre : environ 12 %, Nb d'abstentions : environ 16 %

La plupart de nos abstentions sont dues à l'absence d'information de notre équipe sur le sujet ou à la remise de certains documents le jour même du conseil.

Nous garderons le cap pour l'année prochaine et vous souhaitons une belle fin d'année en attendant le prochain bulletin en janvier 2023.

(Texte : l'équipe Vivre Ensemble : Odile Canqueteau, Patrice Hascoët et Morgane Ménéec)

ENVIE D'AGIR POUR LE CLIMAT ? PAR OÙ COMMENCER...

LES PROCHAINES RENCONTRES PRÈS DE CHEZ VOUS :
PLEYBEN - CHÂTEAULIN - PORZAY

Atelier Comment agir sur son empreinte carbone ? le 27 sept. à 15h30 à Pleyben (salle de conseil)	Atelier Réduire ses coûts d'électricité le 13 oct. à 15h30 à Pleyben (salle de conseil)
Atelier en distanciel Découvrir les énergies et l'intérêt du solaire le 24 nov. à 18h30 en visio	Atelier La fresque du climat le 5 dec. à 18h à Dinéault

Citoyens du climat du Pays de Brest

Tout au long des ateliers, découvrez le réseau des Citoyens du Climat de Pleyben Châteaulin Porzay !

ENTièrement GRATUIT ET OUVERT À TOUS.TES
INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS SUR WWW.ENERGENCE.BZH



A vos agendas : SALON des ARTS

Une fois le domicile regagné et le képi posé, les gendarmes sont des personnes comme les autres, s'adonnant à de multiples occupations et loisirs. Parmi eux, des artistes confirmés. Le général Christian DEVY, commandant l'école de gendarmerie de Chateaulin a pris l'initiative d'organiser les samedi 26 et dimanche 27 novembre prochains, à la **salle de la Tour d'Auvergne de Dinéault**, un salon des arts et loisirs. Ainsi, le public découvrira des peintures, photographies, maquettes, confection d'habits, fauteuils, bricolages et autres articles réalisés par les militaires et civils de l'Ecole de Gendarmerie mais aussi par les membres des familles. A noter lors de ce salon : un challenge de 24 heures pour les maquettistes de l'école. Outre le caractère culturel de l'événement, ce salon constituera aussi un moment privilégié d'échange entre la population et les personnels de l'arme. L'accès au salon sera libre et les exposants ravis de voir le plus grand nombre (Texte et affiche : École de Gendarmerie)

SALON DES ARTS & LOISIRS

Entrée gratuite

Salle communale de Dinéault

26 & 27 NOVEMBRE 2022

SAM 11h30 - 18h00 DIM 10h00 - 17h00

Photos - Maquettes et Figurines - Dessins
Peintures - Artisanat d'art - Écriture

Programme disponible sur la page Facebook de l'école

10

Citykomi et ECOWATT

La commune de Dinéault a choisi depuis janvier 2021 Cytikomi pour informer en direct la population de la commune et d'ailleurs. L'intelligence collective, ça peut servir aujourd'hui à maîtriser tous ensemble notre consommation d'énergie. C'est pourquoi Citykomi s'engage à diffuser, chaque jour, la météo nationale de l'électricité fournie par ECOWATT. Citykomi a donc décidé d'amplifier l'information Ecowatt en ouvrant un canal de diffusion «Alertes Ecowatt ».

Tous les matins, l'application vous informe en temps réel de la consommation électrique du jour et vous donne la prévision des 3 prochains jours. Plus nous serons nombreux à connaître la météo de l'électricité, moins chacun aura d'effort à faire pour maintenir la consommation électrique sous le seuil de coupure.

COMMENT S'ABONNER ?

Deux situations : 1 - **Vous n'êtes pas encore abonné** à Citykomi : Téléchargez l'application Citykomi, choisissez la ou les communes auxquelles vous souhaitez vous abonner : ex : Dinéault et Châteaulin et le tour est joué : vous êtes abonné ! (Reportez-vous au Bulletin Communal n° 4 du mois de janvier 2021 pour plus de détails → site : dineol.fr)

2 - **Vous êtes abonné** à Citykomi : Ouvrez l'application. Touchez le bouton « + » en bas de l'écran. Placez votre smartphone devant le QR code pour vous abonner à cette nouvelle application ou tapez « Ecowatt » dans la barre de recherche.

Il ne vous reste plus qu'à attendre les notifications d'alertes Ecowatt que vous recevrez chaque matin. (Communiqué Cytikomi)



Novembre Mois sans TABAC

**En novembre,
on arrête ensemble.**

Vous avez déjà envisagé d'arrêter...
Vous souhaitez diminuer votre consommation...
Votre budget est impacté par votre consommation de cigarettes...
Vous vous posez des questions sur comment ça marche avec les traitements...

Faites un point sur votre consommation de tabac
avec un tabacologue

Consultations individuelles sur rendez-vous

Lundi 7, 14, 21 et 28 novembre de 13h30 à 16h30

Renseignements et inscriptions
Accueil France Services 02 98 16 14 20

mois sans tabac

Novembre : Mois sans Tabac

Pour la 4ème année consécutive, le Mois sans tabac est relayé sur tout le Pays de Brest, dans le cadre du Contrat Local de Santé. Pourquoi un mois ? Car à partir d'un mois, on ressent moins l'envie de fumer et on a 5 fois plus de chance d'arrêter pour de bon. Et on peut profiter de cette campagne pour arrêter à plusieurs, c'est plus facile !

Des consultations gratuites d'aide au sevrage tabagique seront ainsi organisées tout au long du mois de novembre sur Châteaulin et Plonévez-Porzay. Elles sont destinées à toute personne souhaitant faire le point sur sa consommation, la réduire ou l'arrêter. Il aura la possibilité de bénéficier de traitements nicotiniques gratuits.

Cette campagne locale est mise en place grâce à la participation de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, du Centre hospitalier de Douarnenez, avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé. Les consultations de tabacologie se dérouleront les lundis 7, 14, 21 et 28 novembre de 13h30 à 16h30. Renseignements et inscription au 02 98 16 14 20.

Communiqué de la CCPCP

Parc d'Armorique

**Quel nouveau projet
pour le territoire ?**

**Peseurs raktres nevez
evit an tiriad ?**

Divers PNRA

Habitants, élus, associations,
agriculteurs, acteurs
économiques et touristiques,
enseignants...

La charte des engagements
pris pour le territoire du Parc
arrive bientôt à son terme.
Place aux réflexions autour
des enjeux et défis pour
les 15 prochaines années !

Accompagner | Sensibiliser | Protéger | Aménager



Vous habitez sur le territoire ?

Venez contribuer
à la construction
de ce nouveau projet
en participant,
au choix, à l'une
de ces rencontres :

10 NOVEMBRE
à Landevennec
(salle polyvalente)

17 NOVEMBRE
à Brasparts
(Ti Menez Are)

1er DECEMBRE
à Guerlesquin
(salle Ar Plijadur)

Réunions ouvertes à tou.te.s à partir de 20h
Inscriptions souhaitées à :
projet-territoire@pnr-armorique.fr
Plus d'informations sur www.pnr-armorique.fr



(Montage: Guy LE FLOC'H)